



Communiqué du Comité des Établissements de Crédit relatif à l'octroi d'agrément pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement

Rabat le, 14 février 2018

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés, le Comité des Etablissements de Crédit dans sa composition restreinte, constitué de deux représentants de Bank Al-Maghrib, dont le Wali en sa qualité de président, et de deux représentants du Ministère chargé des Finances, dont la directrice de la direction du Trésor et des Finances extérieures, s'est réuni en date du 24 janvier 2018 pour examiner les dossiers de demandes d'agrément pour l'exercice de l'activité d'établissement de paiement au Maroc.

Après étude et analyse de ces dossiers, notamment (i) le programme d'activités, (ii) les fonds propres et la structure financière, (iii) la protection de la clientèle, (iv) le dispositif de gouvernance, (v) la cartographie des risques (y compris le volet lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme) & le dispositif de contrôle interne, (vi) la sécurité opérationnelle des moyens de paiement devant être offerts à la clientèle, et à la lumière des informations complémentaires demandées aux différents postulants, le Comité a émis un avis favorable sur les demandes formulées par quatre entités requérantes déjà agréées, soit en qualité de société intermédiaire en matière de transfert de fonds ou en tant que société de financement spécialisée dans la gestion de moyens de paiement, à étendre leurs activités à l'ouverture de comptes de paiement et l'offre de services de paiement adossés à ces comptes. Il s'agit de :

- Wafacash ;
- Maroc Traitement de Transaction « M2T » ;
- Cash Plus ;
- NAPS.

Le Comité des Etablissements de Crédit a également émis un avis favorable pour autoriser la société Maymouna Services Financiers, filiale du groupe Saraya holding, à exercer en tant qu'établissement de paiement.

Le lancement de l'offre des services de paiement par les établissements de paiement permet de compléter et de renforcer l'offre du secteur bancaire marocain et d'insuffler une nouvelle dynamique au marché des paiements ce qui favorisera la réduction de la circulation du cash et le développement de l'inclusion financière.

Contacts presse :

Nouaim SQALLI

Tel : 06.66.20.82.46

E-mail : n.sqalli@bkam.ma

Reda HARMAK

Tel : 06.69.58.81.80

E-mail : r.harmak@bkam.ma

Suivez nous sur Twitter @bankalmaghrib